

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet **Chaufferie de la tonnellerie sur la commune principale de l'AIOT 80 Rue des Prussiens 88410 Monthureux-sur-Saône.**

La référence de votre dossier est **A-4-ITZ7X6UPQ** et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 31/01/2024 à 18h30 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0006207617**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **41987668500019**

Raison sociale **TONNELLERIE DE FRANCE**

Forme juridique **SASU**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

80 RUE DES PRUSSIENS

88410 MONTHUREUX SUR SAONE

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Responsable QHSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Chaufferie de la tonnellerie**

Description des activités :

La société TONNELLERIE DE FRANCE fabrique des tonneaux en bois en kit et des produits œnologiques à base de bois de chêne. Elle est située dans la zone industrielle Les Peutgeots. Le bâtiment est implanté sur la parcelle 000AH127 et la prairie sur les parcelles 000AH128 et 000AH70 (partie). Le bâtiment est subdivisé en plusieurs zones : cellules de stabilisation (séchoirs), auvent de stockage, atelier jointage, atelier fours, atelier packaging et le magasin de stockage de produits

finis. Les installations de combustion présentes sur le site de TONNELLERIE DE FRANCE sont : - une chaudière bois qui se trouve dans un local technique avec murs séparatifs en béton CF, porte CF : le local est sprinklé. La chaudière brûle les déchets bois issus de l'usinage des pièces. - une chaudière gaz fonctionnant au gaz de ville, qui permet le fonctionnement de 4 séchoirs (cellules de stabilisation des bois). La chaudière bois permet la production d'eau chaude et peut venir en soutien ou secours de la chaudière gaz. La chaudière gaz assure le chauffage de l'eau des sanitaires et elle peut prendre le relai en cas de défaut de fonctionnement de la chaudière bois.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **80 Rue des Prussiens 88410 Monthureux-sur-Saône**

X : 922702

Y : 6774290

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 1.35 MW	DC	Chaudière bois 850kW ; chaudière gaz 500kW

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets produits par TONNELLERIE DE FRANCE : - Déchets liés au fonctionnement des chaudières : cendres de la chaudière bois, récupérés par un prestataire (société PERRU) pour valorisation énergétique - Déchets bois produits au niveau des ateliers (usinage et palettes perdues), récupérés par le même prestataire (société PERRU) pour valorisation énergétique - Déchets d'emballages (cartons, plastiques) récupérés dans des bennes distinctes par le prestataire RECUP'FER - Déchets d'activité de maintenance : traités par le prestataire CONSORTIUM MERRAIN INTERNATIONAL - Déchets non dangereux, assimilé aux OM, collectés par la Communauté de Communes Vosges Sud-Ouest - Eaux résiduaires industrielles, collectées par VEOLIA Vesoul et traitées par la CTEU de Vesoul Agglo en tant que matières de vidange et épandues dans les champs

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserves internes**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

TONNELLERIE DE FRANCE possède : - une réserve d'eau pour le sprinklage et les RIA de 650 m³ - une bâche souple pour les besoins complémentaires en eau de 240 m³ A noter que des poteaux incendie publics sont également présents dans la zone. Les bâtiments de la tonnellerie sont équipés de sprinklage, ainsi que d'extincteurs fixes. Un extincteur mobile est présent sous le auvent. Une extinction automatique est présente sur les TGBT. La chaufferie bois est sprinklée ; elle équipée de 2 extincteurs (6kg ABC et extincteur 6L eau). Dans la chaufferie gaz, est disponible un extincteur 9kg gaz. Les salariés sont formés à la procédure incendie et à la manipulation des extincteurs.

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **La puissance thermique nominale de chacune des 2 chaudières visées par la rubrique 2910-A-2, et objet de cette déclaration, est inférieure à 1 MW donc les installations ne sont pas soumises à ces dispositions.**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Activité de travail du bois au titre des rubriques 2410-2 et 1530-2	14/09/1998	DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)